

De la Commune de Paris à aujourd'hui



Bien être  *Liberté*

Chères et chers amis, chères et chers camarades,



Vous avez entre les mains la plaquette réalisée par l'Union des syndicats CGT de Paris « **de la Commune de Paris à Aujourd'hui** ».

Elle a pour ambition de relater ces événements historiques qui ont durablement marqué l'histoire sociale et politique de notre pays.

Elle a aussi pour objectif de mettre en lumière que les combats émancipateurs d'hier sont toujours d'une actualité brûlante.

Dès les premiers jours de sa courte existence, la Commune met en place le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Les mesures que les Communards ont prises restent d'une brûlante actualité, nous nous associons à toutes celles et tous ceux qui exigent la réhabilitation de la Commune et des Communards car l'amnistie n'a pas effacé l'injustice des condamnations iniques. Nous continuons encore aujourd'hui, avec d'autres, à demander à ce que la justice soit rendue aux Communards et d'exiger que le 28 mars, jour anniversaire de la proclamation de la Commune, devienne une journée officielle de commémoration.



Cette plaquette démontre que nos luttes d'aujourd'hui sont, dans leur contenu, en résonance avec celles des Communards. Ce que le peuple a voulu en 1871, nous avons le moyen de le réaliser aujourd'hui.

Conjuguer le passé au présent n'est pas seulement pour affirmer que la Commune n'est pas morte ; c'est surtout pour mettre en valeur que nos luttes actuelles portent des objectifs de transformation sociale, des alternatives au capitalisme. Changer la société pour la rendre plus humaine, plus solidaire, traverse nos actions revendicatives.

Cette plaquette est accompagnée d'une exposition qui fait le lien entre le passé et le présent. Elle sera inaugurée à l'occasion de la Fête de l'Humanité au stand de l'Union départementale CGT de Paris les 14/15/16 septembre 2013.

Elle a pour ambition d'être utilisée par nos structures syndicales CGT.

L'ensemble plaquette et exposition se veulent des éléments pouvant aider nos adhérentes et adhérents à mieux appréhender cette période historique et à continuer à en écrire de nouvelles pages de notre histoire sociale.

Je tiens à remercier les militantes et militants de l'Union des syndicats CGT de Paris qui ont réalisé cette plaquette et l'exposition. Je salue aussi l'association des Amis de la Commune dont le concours nous a été précieux.

Faisons en sorte que nos espoirs et nos combats soient à la hauteur des Communards.

Oui, la Commune n'est pas morte !

Fraternellement.



Patrick Picard
Secrétaire Général de l'UD CGT Paris

LES ORIGINES DE LA COMMUNE À L'ASSAUT DU CIEL

L'époque du Second Empire fut en France et dans tous les pays occidentaux, celle de la Révolution Industrielle. L'essor de la métallurgie favorisé par la nécessité pour la bourgeoisie de développer le réseau ferroviaire appuyé sur une production croissante de fer et de charbon, s'accompagne d'une multiplication des banques, des sociétés commerciales et d'une spéculation financière effrénée. La représentation politique était subordonnée au monde des affaires, on parlait alors des « 183 maîtres de la France », les fameuses « 200 familles ». Privés de la possibilité de s'organiser collectivement, par la loi Le Chapelier de 1791, les travailleurs forgèrent tout au long du XIX^{ème} siècle leurs propres outils pour défendre leur revendication face à leurs exploiters.

Après l'instauration de la monarchie de juillet, en 1830, les tenants du nouveau pouvoir déclaraient en confiance : « le règne des banques commence ». C'était l'avènement de Thiers, Casimir Perrier, Guizot (« enrichissez-vous ! »). Sous Louis Philippe, des sociétés de « résistances » poursuivent les efforts des rares groupements mutualistes qui s'étaient constitués pendant la restauration, dans certaines professions, soumises à une étroite surveillance.

en 1831, l'une des plus importantes « résistances » de l'époque, le « Devoir Mutuel » de Lyon, va jouer un rôle décisif dans l'insurrection des Canuts qui réclamaient la fixation d'un salaire minimum : « vivre en

travaillant, mourir en combattant ! ». Cette lutte, première levée en masse de prolétaires organisés dans l'histoire du mouvement ouvrier français, va avoir de grandes conséquences sur le développement de l'action contre la monarchie de juillet.

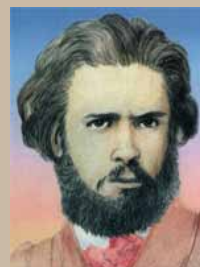
En 1834 à Paris encore avec le massacre de la rue Transnonain et à Lyon avec la répression dans le sang de la seconde insurrection des Canuts qui créent le 1^{er} organe de presse rédigé par et pour les travailleurs -« l'Echo des Fabriques »-, le prolétariat acquiert progressivement la conviction que la bourgeoisie ne saurait, en aucune façon, être son porte-parole.

1848 va le démontrer de la façon la plus brutale. Après la révolution de février qui jetait les bases de la 2^{ème} république, les bourgeois vont dissoudre en mai les ateliers nationaux, parade de l'époque au chômage de masse, pourtant, les ouvriers se dotent d'un Comité Central des ouvriers du département de la Seine, en février 48, puis d'une mutualité des travailleurs, née après la répression de juin et influencée par Proudhon. La bourgeoisie confie la défense de ses intérêts de classe au Général Cavaignac qui avait fait ses armes en Algérie, contre le peuple algérien. En juin 1848, l'écrasement des ouvriers parisiens ouvrait la voie à Louis-Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III grâce au coup d'état du 2 décembre 1851. Issu d'un coup d'état financé par les milieux d'affaire, le Second Empire était fondé sur la constitution autoritaire de

1852, mais le régime, miné par les guerres désastreuses (Crimée, Mexique, Algérie, Syrie,...) et affaibli par une politique financière exclusivement dédiée aux intérêts de la grande bourgeoisie, est obligé d'afficher des orientations « libérales ». Il reconnaît ainsi en 1864 le droit de coalition (droit de grève) et tente de contenir les Sociétés de Secours Mutuel, en pleine expansion, dans le strict cadre de l'action caritative et charitable.

1864, c'est l'année du « manifeste des 60 » véritable programme électoral défendu par des ouvriers parisiens opposés à l'Empire et de la création à Londres. En septembre, de la 1^{ère} Internationale ouvrière, l'Association Internationale des Travailleurs, l'AIT choisit le mot d'ordre le plus fédérateur qui soit : « prolétaires de tous les pays, unissez-vous ».

En 1865, un membre parisien de l'AIT, Eugène Varlin fonde la Caisse Fédérative de Prévoyance, dite « caisse du sou » et contribue avec Albert Theisz, notamment à la création en 1869 de la chambre fédérale des sociétés ouvrières de Paris.



Le 19 juillet 1870, après la dissolution de la section parisienne de l'AIT, survenue le 8 du même mois, le Second Empire déclarait la guerre à la Prusse, qui n'attendait que cette occasion pour régler des problèmes de politique intérieure. Dès le déclenchement des hostilités, le conseil général de l'Internationale s'adresse aux ouvriers de toutes les nations : « la guerre ne peut être, aux yeux des travailleurs qu'une criminelle folie ! ». Du 2 août au 2 septembre 1870, l'été est un enchaînement de défaites militaires qui se soldent par le désastre de Sedan où Napoléon III capitule en livrant à Bismarck une armée de 100 000 hommes.

Le 4 septembre, la République est proclamée mais l'armée prussienne assiège Paris dès le 19 septembre. Ce siège va durer 133 jours, pendant un automne extrêmement rigoureux qui provoquera une terrible famine et qui verra l'arrivée au pouvoir de Thiers. Celui-ci porte la volonté de la majorité des députés élus le 8 février, monarchistes pour beaucoup d'entre eux (400 contre 250 républicains) d'en finir rapidement avec la guerre.



LA COMMUNE EST NÉE

Le 1^{er} mars 1871, le traité de paix est signé et les provocations contre le peuple de Paris s'enchainent. Les « 30 sous » des Gardes Nationaux (armée populaire composée principalement d'ouvriers et d'artisans) sont supprimés, Les clubs sont fermés et les journaux d'opposition interdits, le moratoire des loyers est annulé.

Le 18 mars, Thiers et son gouvernement qui ont ôté à Paris son titre de capitale, décident de reprendre aux parisiens, les canons qu'ils ont pourtant acquis par souscription populaires. A Montmartre, la foule arrivée en masse fraternise avec les soldats de l'armée régulière (« crosses en l'air et rompons les rangs ») écrira quelques semaines plus tard Eugène Pottier dans l'Internationale). Elle passe par les armes les généraux Lecomte et Thomas (deux massacreurs de juin 48). Le comité central de la Garde Nationale qui s'était constitué le 24 février, appelle à minuit, les parisiens à élire leur propre Assemblée, la Commune.

Le 28 mars, la Commune est proclamée à l'Hôtel de Ville, devant 200 000 parisiens.

Dès le 29 mars, la Commune se dote de commissions dont les délégués font office de ministre (Commission Militaire, Justice, Sûreté Générale, Subsistances, Travail et Industrie, Services Publics, Relations Extérieures, Enseignement) et d'une commission exécutive, chargée de faire exécuter tous les décrets et arrêtés de la Commune.

En 72 jours, la Commune réalise une œuvre sociale considérable dont l'ambition et les anticipations sont encore riches d'enseignements aujourd'hui. Les élus sont porteurs d'un mandat impératif et révocable, s'ils ne tiennent pas leurs engagements.

Inspirée de la Commune de 1792/93, celle de 1871 va ouvrir des chantiers immenses dans tous les domaines : démocratie à l'entreprise, émancipation des femmes, place des étrangers dans la cité, culture et laïcité...



• Réquisition des logements vacants et moratoire sur les loyers

• Déboulonnage de la colonne Vendôme, symbole des guerres napoléoniennes

Ou encore :

Développement de la culture populaire : la Commune rouvre les bibliothèques, les musées et les théâtres, propose des concerts gratuits. La fédération des artistes (Courbet, Dalou, Manet, Daumier...) prône « la libre expansion de l'art dégagé de toute tutelle gouvernementale et de tous les privilèges »

La Commune considère les étrangers comme des citoyens à part entière et confie à certains d'entre eux de grandes responsabilités : Léo Fränkel, hongrois est « ministre du travail », 2 polonais Dombrowski et Wroblewski sont généraux.

Jugeons-en à travers quelques mesures :

- Réduction de la journée de travail
- Interdiction du travail de nuit
- Suppression des amendes et retenues sur salaires
- Salaires égaux hommes/femmes à qualification égale (instituteurs/ institutrices)
- Gestion des ateliers par des coopératives ouvrières
- Restitution gratuite des objets utilitaires gagés au Mont-de-Piété

Mais aussi sur un plan « global » :

- Création d'écoles laïques et enseignement gratuit
- Droit au divorce et reconnaissance de l'union libre avec reconnaissance des droits des enfants nés hors mariage
- Séparation de l'Eglise et de l'Etat
- Proposition de l'abolition de la peine de mort

Pour écraser ce rêve en chantier, Thiers et les versaillais, aidés par Bismarck vont se livrer aux pires exactions pendant la semaine sanglante, du 21 au 28 mai au cours de laquelle 30 000 parisiens mourront au combat sur les barricades ou fusillés sans jugement. Mais « tout ça n'empêche pas, Nicolas qu'la Commune n'est pas morte »



LA COMMUNE DE PARIS ET LE DROIT AU LOGEMENT

DES LEÇONS À TIRER

À Paris

les loyers sont si élevés que les familles s'entassent dans des taudis. En 1870, les travaux du préfet Haussmann ont transformé la géographie de Paris. Le territoire de la capitale a été agrandi pour intégrer des communes voisines et de grandes avenues ont été percées dans le centre. Cette mutation a entraîné une spéculation immobilière qui chasse une partie des classes populaires vers les arrondissements périphériques.

A l'époque, Paris est une grande ville ouvrière, mais malgré l'essor d'industries modernes comme la métallurgie, les petites entreprises de moins de cinq employés sont largement majoritaires. Entre artisans et prolétaires, la limite est donc floue. Tous les milieux socio-professionnels de la capitale, à l'exception de la très haute bourgeoisie, vont participer à la Commune.

À la fin du Second Empire et au moment de la Commune, les conditions de logement des ouvriers parisiens sont déplorable.

Les logements sont petits, insalubres, dépourvus de tout élément de confort. La situation a été aggravée par les travaux du baron Haussmann qui ont livré le centre de Paris à la spéculation et rejeté les couches populaires vers les arrondissements périphériques.

Pendant le Second Empire, les loyers ont plus que doublé. Les salaires sont très loin d'avoir évolué dans les mêmes conditions.



Nez de M. les propriétaires devant le décret de la Commune sur les loyers

La guerre et l'encerclement de Paris par les Prussiens ont aggravé la situation. La plupart des ouvriers se retrouvent au chômage.

L'une des premières mesures de l'assemblée à majorité royaliste, élue en février 1871 et qui s'est installée à Versailles, est de mettre fin au moratoire sur les loyers décidé par le gouvernement en septembre 1870.

Ces dispositions, parmi d'autres, vont provoquer l'insurrection du 18 mars 1871 et l'élection de la Commune, laquelle décrète aussitôt le rétablissement du moratoire sur les loyers.

Cette mesure est appréciée comme il se doit par les prolétaires parisiens.

Dans la foulée, la Commune décide de réquisitionner les logements abandonnés par leurs propriétaires pour y loger les Parisiens dont les maisons ont été détruites par les bombardements versaillais.

Quelques décisions :

- **Interdiction des retenues sur salaires effectuées par les patrons à titre disciplinaire.**
- **Interdiction d'expulser les locataires insolvable.**
- **Réquisition des logements vacants.**



À PARIS, LA CGT DOIT ÊTRE À L'OFFENSIVE POUR EXIGER LE DROIT ET L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

Comment ne pas faire le parallèle avec la situation d'aujourd'hui, caractérisée par le manque de logements sociaux et l'exil des populations modestes vers des banlieues lointaines, il y a des leçons à puiser dans les exemples de la Commune.

Paris compte 1 353 036 logements dont 84% de résidence principale, 5,7% de résidences secondaires ou logements occasionnels et 10,3% de logements vacants. 95, 2% des logements Parisiens sont des appartements et 1% des maisons. Les parisiens sont locataires à 63,1%, propriétaire à 29,6% et 7,3% sont logés à titre gratuit. Le parc du logement social est de 197 414 logements au 01 12 2011.

55 482 logements sociaux sont financés pour la période 2001/2011, dont 33 064 étaient livrés fin 2011, soit 59,6%. Sur ces 55 482 logements, 13938 sont des PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) soit 25/1%. Les logements PLAI sont des logements pour les ménages ayant des difficultés économiques et sociales. Le plafond de loyer de ces logements est de 5,74€/m² ; 26884 sont des logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) soit 48,5%. Ce sont les plus nombreux. Le plafond de loyer des logements PLUS est de 6,44€ le m². 6 14660 sont des PLS (Prêt Locatif Social) soit 26,4%. Ces logements sont accessibles aux ménages à revenus intermédiaires. Le plafond de loyer y est de 12,57€ le m².

Il y a actuellement 96 086 demandeurs de logements sociaux, soit environ 8% ménages parisiens. Le logement est un droit fondamental, un besoin essentiel pour tous dont l'Etat doit être le garant.

Les mesures prises (lois DALO, SRU, ...) ces

dernières années relèvent davantage d'un affichage électoral que d'une réelle volonté politique. Faute de logements, l'application par le Préfet du droit au logement opposable est quasiment impossible. D'autre part, l'Etat se dérobe. L'aide à la pierre versée aux bailleurs sociaux pour leur permettre de construire des logements à prix modéré a été réduite de 215 millions en 2011 et de 300 millions en 2012 ; Soit 60% de moins par rapport à 2008 ! Ainsi le gouvernement fait financer par les « autres » ce qui relève de sa responsabilité.

En 2012, le « projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logements sociaux » prévoit notamment la cession de terrains appartenant à l'Etat et à ses établissements, le passage de 20% à 25% de l'obligation de construction de logements sociaux pour les communes ou les intercommunalités entrant dans le champ d'application de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain), avec des amendes quintuplées en cas de non-respect de ces obligations. Mais cela ne répond pas à la demande. La ministre du Logement doit présenter en juin 2013 une nouvelle loi sur le logement dont on espère qu'elle portera enfin un projet ambitieux pour répondre à la crise du logement.

Pour la CGT, l'accès pour tous à un logement décent est au cœur des revendications. Le droit au logement doit garantir :

- l'accès pour tous au logement décent et le maintien dans les lieux sans discrimination de nationalité, de situation sociale ;

- le droit à l'accessibilité pour tous types de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- l'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, du chauffage dans le parc privé comme dans le parc public ;
- l'accueil de façon digne et adaptée des personnes sans logis et le développement d'une politique d'hébergement pour répondre aux situations d'urgence ;
- le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, apprentis, aux jeunes démarrant dans la vie active ;
- le libre choix entre la location ou l'accession à la propriété ;
- que la quittance (loyer et charges) des locataires n'excède pas 20 % de leurs revenus ;
- l'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins. Cela relève de la responsabilité de l'Etat.

Celui-ci doit l'assumer dans le cadre d'un grand service public de l'habitat et du logement qui garantisse l'égalité d'accès à tous et la qualité des services dans le cadre d'une politique de la ville favorisant le développement des quartiers par l'implantation de services publics. Cela pose l'exigence de réorienter les choix budgétaires et les financements nouveaux en priorité pour le logement social, tout en contribuant à l'aide à l'accession sociale à la propriété.

LA BATAILLE DU CONTRÔLE DES HÔPITAUX DE PARIS

UN ENJEU STRATÉGIQUE

En 1871, Paris compte à cette époque environ 2 000 000 d'habitants, l'Assistance publique, dont le siège est au 3, avenue Victoria, gère 12 hospices et 16 hôpitaux de 400 à 800 lits chacun, en tout 8 800 dont environ 2 200 de chirurgie et d'accouchements, les bâtiments sont vieux, mal entretenus, sans égouts, ni eau courante, les salles communes, trop grandes, sont mal chauffées, surpeuplées. Les plus importants sont l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis.

Le 1^{er} avril, est décrétée la laïcisation des hôpitaux, du personnel et des écoles.

L'Agent Général de l'Assistance publique, Michel Möring, dont un décret du 18 février, avait renforcé le pouvoir aux dépens de son Conseil des hôpitaux, se positionne pour les versaillais. Le 20 mars, 3, avenue Victoria, Paul Broca, vice-président du Conseil d'administration des hospices, annonce le départ de Möring à Versailles. Les professeurs de l'école de Médecine ayant fui à Versailles, la commission tenta en vain de faire appel dans les arrondissements aux officiers de santé, aux médecins et aux professeurs restants. Toutefois des étudiants des écoles de Pharmacie, des Mines, de Médecine, des Beaux-Arts et de Droit signèrent un manifeste soutenant la Commune.

Le départ de la caisse de l'AP pour Versailles est organisé sur ordre de Ferry, le trésorier-payeur Guillon, assis près du cocher sur le banc d'une charrette attelée, cachant 75 millions de francs-or sous des sacs de légumes et des pains, franchit le 29 la porte d'Issy et, par l'hospice des Ménages, rejoint Möring à Versailles.

Une double direction de l'Assistance Publique se met alors en place : l'une à Versailles, rue de l'Orangerie, l'autre direction est à Paris, 3 avenue Victoria, où la Commune nomme Camille Treillard, ex-avoué de Lyon, ex-proscrit de 1848, celui-ci dira « L'esprit politique doit être banni de l'hôpital pour y laisser régner seul l'esprit de dévouement et de solidarité. ».

Nommé directeur général de l'Assistance publique, l'avoué Camille Treillard s'efforce d'humaniser et de démocratiser les hôpitaux malgré

l'hostilité des médecins et du personnel religieux. Il parvient à éviter les épidémies malgré les séquelles du siège de Paris. Celui-ci prend des mesures novatrices qui n'auront malheureusement pas toutes le temps d'être exécutées. Pendant la Semaine sanglante, il est fusillé par les troupes versaillaises. Le lendemain de son exécution, sa veuve remet au nouveau pouvoir la somme de 37 440 Francs, reliquat de sa gestion.



Pour la santé Treillard fait confiance aux médecins, qui prêtent leur concours au service hospitalier. Pour laïciser la santé publique, il substitue aux bureaux de bienfaisance (catholique) des institutions à caractère municipal et laïque, fonde un comité d'assistance publique, soustrayant ainsi l'action sociale des influences cléricales. Le docteur Curie, père du futur savant, fut un fervent défenseur de la laïcité et ne voulait plus de bonnes sœurs dans son service. Le but est de bien faire fonctionner les services de santé et de préserver Paris des épidémies, mettre en place le régime de l'égalité par la justice « UTOPIE ».

Le capital pesait déjà sur le control de l'assistance public. Aujourd'hui, cette bataille est encore à l'ordre du jour, malgré les avancées historiques du conseil national de la résistance en 1945.

L'ENJEU MAJEUR DE LA SANTÉ À PARIS



LES REVENDICATIONS

- Abrogation de la loi HPST.
- Maintien des hôpitaux psychiatriques et de leurs secteurs de proximité, création d'une loi d'orientation pour la psychiatrie.
- Maintien des conventions collectives (51, 66, croix rouge etc...) création d'une convention collective unique étendue.
- Pour que les parisiens aient accès au progrès social, aux soins de qualité, l'hôpital public doit se développer au détriment de l'offre de soins lucrative. D'où l'urgence d'un moratoire pour garantir le statut de la fonction publique hospitalière ayant en son sein celui du statut particulier de l'AP-HP et celui de la psychiatrie.
- Arrêt immédiat des restructurations et fusions d'hôpitaux et des services,

Aujourd'hui, les activités relatives à la santé et l'action sociale emploient 463 400 salariés répartis dans 16 000 établissements sur 66 bassins de santé en Ile de France.

A Paris, 101 000 salariés travaillent dans le domaine de la santé; cela représente 66 660 salariés du privé et 34 340 salariés du public (aide sociale à l'enfance, psychiatrie, Protection judiciaire de la Jeunesse, etc.), il faut y ajouter plus de 55000 salariés de l'ap-hp (médecins compris).

L'EUROPE ET LA SANTE

Le traité de l'union européenne créé en 1957 et celui constitutif de 1992, créé la communauté économique et monétaire européenne dont l'article N°3 décrète : «un marché intérieur caractérisé par l'abolition, entre les états membres, les obstacles à la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, celui institue un régime, assurant que la concurrence n'est pas faussée dans le marché intérieur et que l'économie de marché ouvre une concurrence libre, l'article N°189, appuyant le N°3, écrit « le traité est obligatoirement applicable dans tous les états membres ». C'est la subsidiarité (art : 3b) et la marchandisation !

De fait plusieurs articles impactent la protection sociale, comme le numéro 57 concernant les professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques et le N° 129 relatif à la santé.

LES CONSEQUENCES POUR PARIS ET SES PRINCIPAUX HOPITAUX.

Dans l'APHP.

La tarification à l'acte issu de la réforme hospitalière du plan Hôpital 2007 se met en place.

La création de 12 groupes hospitaliers (GH) composé de 37 hôpitaux avec 84 167 salariés et 22 000 médecins (chiffes 2011 de l'APHP, ceux-ci sont adoptés par le conseil d'administration de l'APHP le 3 juillet 2009, suit la mise en place d'une gouvernance unique à plusieurs hôpitaux géographiquement proches. A Paris ils sont répartis sur 5 GH, dont 1 composé d'hôpitaux de la banlieue :Groupe Hospitalier Saint-Louis Lariboisière Fernand-Widal, Groupe Hospitalier La Pitié Salpêtrière-Charles Foix, Hôpitaux universitaires Est Parisien (Tenon, Saint-Antoine,

Rothschild, Trousseau, La Roche-Guyon), Hôpitaux universitaires Paris Centre (Cochin, Hôtel-Dieu, Broca), Hôpitaux Universitaires Paris-Ouest (Hôpital européen Georges-Pompidou (Corentin-Celton, Vaugirard-Gabriel-Pallex) et l'hôpital universitaire Necker-Enfants malades.

Dans la psychiatrie parisienne.

La création d'une communauté hospitalière de territoire universitaire constituée de 5 hôpitaux (l'ASM13, sainte Anne, Maison blanche, Perray Vacluse (91) et les hôpitaux de Saint Maurice (94) à direction unique, avec la valorisation de l'acte en psychiatrie. Le but la mutualisation des moyens humains, financiers et matériels, la mobilité des personnels, la polyvalence des métiers et la création d'une conférence universitaire pour casser le monopole de l'APHP.



LES SERVICES PUBLICS SOUS LA COMMUNE

les services publics à Paris dans les années 1870

Dans les années 1870, les services publics à Paris se composaient en premier lieu des ministères au nombre de six, des directions nationales et des services parisiens des grandes administrations dont les effectifs pour la France entière étaient de l'ordre de 250.000. L'intervention de l'Etat se limitait par ailleurs à quelques établissements d'ailleurs situés à Paris gérés en « régie directe » tels que l'Imprimerie nationale, les Monnaies et Médailles, l'Atelier de fabrication d'armements du Louvre, la Manufacture des Gobelins, les entrepôts dépendant de la Manufacture des Tabacs.

La capitale était dotée d'un régime administratif particulier, avec un préfet de la Seine, un maire de Paris et vingt maires d'arrondissement, un préfet de police avec un Chef de la Sûreté. L'Opéra, l'Opéra-comique, les grands musées, la Bibliothèque nationale et les autres bibliothèques publiques tenaient une place honorable dans la vie culturelle de la société parisienne. Les services municipaux, qui occupaient naturellement une place essentielle dans l'administration parisienne ont joué un grand rôle pendant le siège.

La prise en mains des services administratifs par le Comité central et la Commune.

Dans la journée du 18 mars, les ministres ont rejoint l'Assemblée à Versailles. Adolphe Thiers a ordonné l'évacuation générale des troupes et il a intimé l'ordre aux fonctionnaires et agents publics de quitter la capitale.

Le Comité central de la Garde nationale a pris possession de tous les organes politiques et administratifs. Il a immédiatement nommé des responsables à la tête des principaux services. Il a pris des mesures d'urgence et organisé les élections qui après deux renvois, ont eu lieu le 26 mars 1871.

La gestion des services publics par la Commune

Dès le lendemain de sa proclamation, la Commune a créé neuf commissions qui ont assumé le pouvoir exécutif de l'assemblée délibérative.

Elle a assuré le ravitaillement de la capitale, le secours aux indigents, la sauvegarde de la santé, la sécurité et la justice, l'ouverture et la laïcisation des écoles, la levée et la distribution du courrier, l'ouverture au public des musées et des bibliothèques, le fonctionnement des services des Monnaies et médailles, de l'Imprimerie nationale, des Poids et mesures, la collecte des impôts et taxes nécessaires au fonctionnement de ces services.

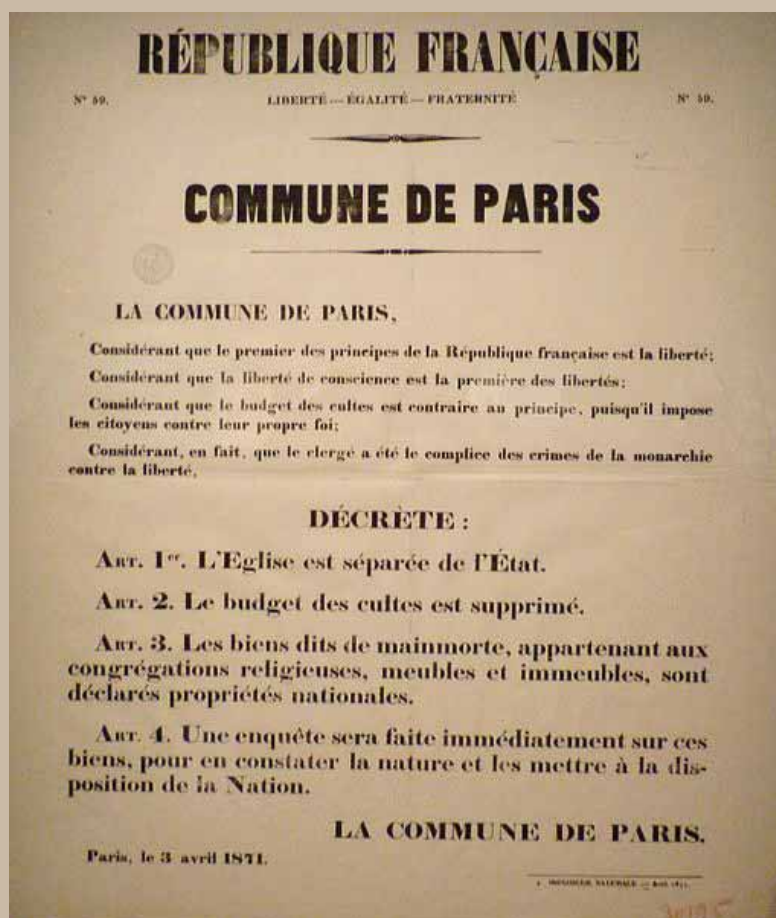
L'entretien de la voirie, des canalisations d'eau, des cimetières, du Mont-de-Piété a été correctement assuré, ainsi que l'éclairage de la ville en dépit de quelques restrictions. Les services de protection contre l'incendie, ceux des Poids et mesures, ont été réorganisés. Les bureaux de l'état-civil ont repris leur activité.

Les modes de gestion des services publics.

Les communards sont allés au-delà d'une simple gestion. Ils ont fait preuve d'un esprit novateur, en rupture avec les conceptions autoritaires du Second Empire. On a évoqué à cet égard, le conseil consultatif des Postes, la désignation des chefs d'atelier par les ouvriers de l'Imprimerie nationale, le règlement élaboré à l'Atelier de réparations et transformations d'armes du Louvre créant un conseil de direction et de surveillance et contenant un ensemble de dispositions relatives à la nomination de délégués, de chefs d'atelier, l'embauche et le renvoi des ouvriers. Dans un court laps de temps, on a assisté à une volonté d'associer les travailleurs aux décisions concernant le fonctionnement de l'entreprise et leurs propres conditions de travail.

La morale révolutionnaire.

L'honnêteté des communards est un fait largement reconnu. La commission des finances gisait les finances au grand jour. Elle publiait régulièrement au JO les tableaux détaillés des mouvements de fonds, et en organisait le contrôle. Une commission supérieure de comptabilité opérait la vérification générale des comptes des administrations communales.



LA VILLE DE PARIS, LES ENJEUX D'AUJOURD'HUI



La ville de Paris opte pour la rentabilité financière, elle fait le choix d'une ville façonnée pour le tourisme et la finance. Les deux derniers maires n'ont eu de cesse de s'en prendre aux droits des salariés de la ville et de réformer le paysage social de celle-ci, au détriment des 2 200 000 y habitants et des 160 000 y travaillant. La ville de Paris emploie 51 014 titulaires (bilan social de 2011), dont les effectifs d'agents contractuels s'élèvent à 4 430.

La CGT et la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE).

Le Service Technique de la Propreté de Paris (STPP), qui appartient à la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), est un des plus grands services de la Ville de Paris. Ses attributions et responsabilités sont nombreuses: collecte quotidienne des ordures ménagères, collecte des déchets recyclables et du verre, nettoyage et lavage des rues, collecte des dépôts d'encombrants dans les rues, gestion de déchetteries sans oublier la verbalisation des contrevenants, le dégraffitage des façades, le nettoyage après les manifestations etc. Pour assurer ses multiples missions, le STPP dispose 285,64 millions d'euros en fonctionnement et s'appuie

sur 7 503 agents municipaux dont 5000 éboueurs (chiffres bilan d'activité 2012).

la CGT réaffirme sa volonté d'un grand Service Public de la Propreté de Paris, devant passer par une remunicipalisation totale des missions confiées aux entreprises privées, et l'exigence d'un financement public au service des parisiens et non pas à celui des actionnaires des entreprises privé.

L'eau est un bien vital, fondamental, social, et un patrimoine commun à tous les êtres humains. Aussi la politique de l'eau et de l'assainissement doit s'inscrire dans une approche de développement durable qui permette que cette ressource réponde aux besoins actuels des populations et soit préservée pour assurer ceux des générations futures.

Pour la CGT, la politique de l'eau doit reposer sur des principes fondamentaux: établir l'eau comme un bien commun universel, accessible de droit en quantité et qualité à chaque être humain. L'eau et l'assainissement sont un droit humain! L'eau est un bien public, pas une marchandise! Remunicipalisons sa gestion.

Les égoutiers parisiens (260 agents) vivent dix-sept ans de moins que le

reste de la population. Ce chiffre implacable est tiré d'une étude de l'Inserm et de la mairie de Paris parue en 2010. Ils souffrent de maladies graves encore non reconnues par l'administration. La CGT revendique la retraite à 50 ans au nom des risques du métier et la diminution de l'espérance de vie ».

La CGT et la direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE).

Pour faire fonctionner ses établissements la ville dispose de 8 028 agents et un budget de 79,98 millions d'euros en fonctionnement pour 450 établissements, travaillant dans les jardins d'enfants Paris habitat, les crèches collectives municipales, les haltes garderies, les crèches familiales et les PMI. De nombreux métiers s'organisent au sein de ces services: petite enfance, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, infirmières, psychomotriciennes, psychologues, pédiatres. Les principales revendications de la CGT sont l'embauche de personnels qualifiés au sein de la fonction publique surtout dans les métiers d'auxiliaires de puériculture et des éducateurs de jeunes enfants.

LE SERVICE PUBLIC POSTAL : LES ENJEUX DE LA COMMUNE

Le 23 mars, les militants des sections parisiennes de l'Internationale et la Chambre Fédérale des Sociétés Ouvrières publient un manifeste qui précise notamment que « c'est à la liberté, à l'égalité, à la solidarité qu'il faut demander d'assurer l'ordre social sur de nouvelles bases, de réorganiser le travail qui est sa condition première »...

Le même jour, on lit dans le Journal Officiel: « tous les employés des administrations publiques qui à partir du 25 de ce mois, n'auront pas repris leur service seront irrémédiablement destitués. »

C'est porteur de cette double exigence -rétablir au plus vite les services publics vitaux pour la population tels la salubrité, la voirie, la sécurité les postes les sapeurs-pompiers...- et reconstruire une fonction publique sur des bases résolument différentes de celles qui prévalaient sous le Second Empire qu'Albert Theisz, ouvrier bronzier, carte n° 64 de la section parissienne de l'AIT, élu du XII^{ème} arrondissement à la Commune et membre de la commission du travail est nommé directeur du service des Postes, le 25 mars, par le Comité Central de la Garde Nationale.

Rampon-Léchin, député de l'Yonne, nommé à la tête de l'Hôtel des Postes (l'actuelle Poste centrale du Louvre) en septembre 1870 organisa le 30 mars, sur ordre de



Albert Theisz
Directeur de
la Poste
pendant la
Commune

Thiers, le transfert de la quasi-totalité des documents, des valeurs et des timbres et exhorta, par affiches, tous les employés à quitter leur service et à rejoindre Versailles sous peine de révocation.

Un certain déterminisme social semble être à l'œuvre : si tous les chefs et sous-chefs de bureau abandonnèrent leurs fonctions, les facteurs et les agents restèrent massivement fidèles à la Commune et permirent en 48 heures à partir du 31 mars le rétablissement des levées et des distributions de courrier à destination de tous les quartiers de Paris.

Outre le redémarrage de l'activité de la Poste principale, Albert Theisz et son équipe (un conseil des Postes uniquement constitué de membres du personnel est institué dès les premiers jours d'avril) réussissent malgré le blocus de Versailles et la désertion des receveurs des bureaux de quartier, à rétablir l'activité postale à Paris et dans une partie de la proche banlieue (Sceaux et Saint-Denis jusqu'à la mi-avril)

Le Conseil des Postes a jeté les bases dans des conditions d'exercice incroyablement difficiles et dans un délai extrêmement bref, d'un véritable service public, démocratique et profondément moderne.

Ainsi, la hiérarchie des rémunérations à la Poste, dans l'esprit du décret du 2 avril limitant le traitement maximum des fonctionnaires à 6000 francs par an est ramenée de 1 à 5 alors qu'elle s'échelonnait de 1 à 90 sous le Second Empire.

La notion de « minimum de rémunération » apparaît à la Poste sous la Commune. Le Conseil des Postes prend un arrêté qui décide qu'il n'y aura plus de traitements inférieurs à 1 200 francs par an.

Les débutants dans un emploi auraient vu leur période de stage ramenée de 10 à 3 mois.

L'indemnité de logement est doublée pour les grades les moins élevés.

Le 26 avril, les postiers bénéficient de la suppression par la Commune des amendes et retenues sur salaire.

Le 4 mai, les postiers et les autres fonctionnaires saluent l'abolition du serment politique et professionnel, préfiguration de la possibilité d'exercer pleinement leurs droits syndicaux qui ne seront reconquis vraiment qu'aux lendemains de la 1^{ère} Guerre Mondiale.



AUJOURD'HUI, QUEL SERVICE PUBLIC POSTAL À PARIS ?



Depuis la loi Rocard-Quilès et les différentes directives européennes, la fin des concours de fonctionnaires et la transformation en SA de la Poste, les postiers et les usagers du service public postal n'ont cessé de voir leurs conditions de travail et de vie pour les uns, le service rendu pour les autres, se dégrader.

À Paris, ces transformations se sont traduites par des fermetures de centre, des réorganisations incessantes, la casse des tournées de facteur, la fin de l'égalité de traitement au guichet et pour le courrier, l'abandon du ferroviaire ainsi qu'une spéculation immobilière massive.

Une autre logique doit être imposée par les postiers, les usagers et leurs représentants.

La distribution du courrier doit être assurée 6 jours sur 7. Il est impératif d'assurer 2 distributions quotidiennes (courrier ordinaire et recommandés) et une distribution dédiée à la presse. La distribution unique implique une poste à 2 vitesses. Ceux qui paient pour une remise précoce et les autres. Il est essentiel que chaque tournée soit assurée par un seul et même facteur afin de garantir la meilleure qualité de service public.

La distribution des colis

Il est urgent de réimplanter les agences colis au cœur de Paris avec des tournées spécifiques assurées par des postiers sous statut et non des sous-traitants.

L'acheminement:

En créant 2 plateformes industrielles du courrier et en fermant tous les centres de tri parisiens, la Poste a délibérément fait le choix de fermer des services entiers, de baisser la qualité de service (fin de la distribution le jour même) et le choix d'augmenter encore plus le trafic routier au détriment du train et de la proximité.

Les bureaux de poste :

La aussi, on assiste à la mise en place d'une poste à 2 vitesses avec des usagers livrés à eux-même pour des opérations d'affranchissement.

Les activités bancaires

Le rôle de service public bancaire est mis à sac avec la privatisation de la Banque Postale qui est devenue une banque comme les autres avec tout ce que cela implique de spéculation et de produits payants pour les usagers.

A rebours de ces logiques il nous faut réaffirmer que l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour tous les acteurs de l'activité économique passe par le statut de fonctionnaire pour les postiers.

L'immobilier

La Poste comme toutes les grandes entreprises soumises aux règles européennes et parfois privatisées (Air France, EDF, GDF, AP/HP, RATP, etc.) se livre à des expropriations du patrimoine commun. Ainsi à Paris de nombreux immeubles ont été vendus à des investisseurs privés (Paris 7, Wagram, Paris 8, Paris 11, 140 bld Montparnasse, Paris Louvre).

Lutter contre la spéculation impose de mettre en échec toutes ces cessions avec l'action commune des usagers, de la CGT et des élus locaux.



Sous la Commune, LES FEMMES EXIGENT L'ÉGALITÉ DES DROITS



Pendant la Commune, sous l'impulsion d'Élisabeth Dmitrieff, jeune aristocrate russe, et de Nathalie Lemel, ouvrière relieuse, se crée l'un des premiers mouvements féminins de masse, l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. L'Union réclame le droit au travail et l'égalité des salaires (un commencement d'application est mis en place pour les institutrices), elle participe au recensement des ateliers abandonnés par leurs patrons (les francs fileurs) réfugiés à Versailles et organise des ateliers autogérés. Des femmes mettent en application le décret de séparation des Églises et de l'État dans les écoles et les hôpitaux, se battent, sous l'habit des « fédérés » et défendent Paris contre les « versaillais » sur les barricades (elles sont une centaine, place Blanche, avec Nathalie Lemel). Sur le chemin de l'émancipation des femmes, la Commune a marqué une étape importante.

Léo Fränkel était le délégué de « l'organisation du travail des femmes à Paris » et de la « constitution des chambres syndicales et fédérales de travailleuses unies » sur la base des « sections de métier ». Les principes qui animaient le Comité étaient ceux de la Révolution sociale. Ces femmes acclamaient la « République universelle », la « rénovation sociale absolue », « l'anéantissement de tous les

rapports juridiques et sociaux existants », « la suppression de tous les privilèges, de toutes les exploitations, la substitution du règne du travail à celui du capital, en un mot l'affranchissement du travailleurs par lui-même ». Elles considéraient Paris comme portant « le drapeau de l'avenir », voyaient dans la guerre contre Versailles « la lutte gigantesque contre les exploiters coalisés » et s'affirmaient convaincues que la Commune représentait les « principes internationaux et révolutionnaires des peuples » : « Nos ennemis, ce sont les privilégiés de l'ordre social actuel, tous ceux qui ont toujours vécu de nos sueurs qui se sont engraisés de notre misère... L'heure décisive est arrivée. Il faut que c'en soit fait du vieux monde ! Nous voulons être libres ! »



Adresse des citoyennes à la Commission Exécutive de la Commune

« Considérant :

Qu'il est du devoir de tous de combattre pour la grande Révolution

Que le péril est imminent et l'ennemi est aux portes de Paris

Que l'Union faisant la force tous les efforts individuels doivent se fusionner pour former une résistance collective

Que la Commune proclame l'anéantissement de tout privilège, de toute inégalité,... sans distinction de sexe, distinction créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel reposent les privilèges des classes dominantes

Que le triomphe de la lutte actuelle... a le même intérêt pour les citoyens et les citoyennes.

Que le massacre des défenseurs de Paris exaspère la masse des citoyennes et les pousse à la vengeance

Qu'un grand nombre d'entre elles est résolu à combattre et à vaincre ou mourir pour la défense de nos droits communs

Qu'une organisation sérieuse est capable de donner un soutien à la Commune et ne peut réussir qu'avec l'aide et le concours du Gouvernement de la Commune. »

Pour les citoyennes déléguées : Adélaïde Valentin ouvrière ; Noémie Colleuille ouvrière ; Marcand, ouvrière ; Sophie Graix, ouvrière ; Joséphine Pratt, ouvrière ; Céline Delvanquier, ouvrière, Aimée Delvanquier, ouvrière ; Elisabeth Dmitrieff.



QUELQUES MESURES EN FAVEUR DES FEMMES

- ✦ Participation des femmes aux Commissions municipales d'arrondissement.
- ✦ Lutte contre la prostitution, considérée comme une forme d'exploitation.
- ✦ Égalité des droits dans et hors mariage. Droit au divorce.
- ✦ Égalité des salaires à compétence égale.
- ✦ Création d'un enseignement professionnel pour les filles.

LA LUTTE POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS FEMMES-HOMMES UN ENJEU MAJEUR POUR LA CGT



Paris c'est un peu plus de 1500 000 salariés dont environ 400 000 fonctionnaires. L'emploi privé représente 52% des hommes, 48% des femmes et dans le public les pourcentages s'inversent hommes 45% et femmes 55% (chiffres 2011).

A Paris, en 2009, l'emploi des femmes dans le privé (hors intérim) toutes catégories confondues, représente 415 132 emplois et les hommes sont 427 895. Elles sont 51742 chômeuses pour 47259 chômeurs. Plus généralement, en France, en 2011, l'emploi se décompose ainsi :

- ✓ Cadres, professions intellectuelles et supérieures
 - 14,5 % femmes - 20,3 % hommes
- ✓ Professions intermédiaires
 - 26,1 % femmes - 22,9 % hommes
- ✓ Employés
 - 45,6 % femmes - 12,7 % hommes
- ✓ Ouvriers
 - 8,7 % femmes - 32,3 % hommes

A Paris, en 2009, l'emploi des femmes toutes catégories confondues, représente 415 132 emplois et les hommes sont 427 895. Elles sont 51742 chômeuses pour 47259 chômeurs. La concentration des femmes est manifeste dans certains métiers de service (aides à domicile, aides ménagères, assistantes maternelles).

La moitié des emplois occupés par les femmes (49,8%) sont concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles, on y trouve une part élevée des femmes soit 77,4 % en moyenne. Les femmes restent les plus nombreuses dans les métiers les moins qualifiés. D'après le rapport du conseil économique et social et environnemental :

« L'essentiel de la hausse de l'emploi des femmes durant la période 1983 à 2002 est due à celle de l'emploi à temps partiel » alors que 30,1 % des femmes salariées travaillent à temps partiel en 2011. Seul 6,9 % des hommes salariés sont dans cette situation.

Entre 1981 et 2010, parmi les femmes ayant un emploi, la part de celles qui travaillent à temps partiel a doublé passant de 15 % à 30,1%. Depuis 1980 la part des femmes parmi les travailleurs à temps partiel se situe autour de 80 %. Les femmes

représentent 45 % des salariés à bas salaires. La légitimité des revendications portées par la CGT, ont tout leur sens au regard de la situation des femmes en France.

C'est dans une perspective d'émancipation et de progrès social pour toutes et tous que la CGT combat les inégalités de sexe, les idées et comportements sexistes, les stéréotypes culturels qui tendent à justifier et perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes. La CGT agit pour la liberté pleine et entière des femmes, pour la promotion de représentations positives des femmes au travail, dans la société, dans l'histoire.

Elle se bat pour :

- l'égalité dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite ;
- une réelle mixité des filières de formation initiale. L'école doit jouer un rôle dans la lutte contre les stéréotypes sexuels ;
- l'égalité d'accès à la formation continue qualifiante pour toutes les catégories professionnelles ;
- une réelle mixité des métiers pour les femmes et pour les hommes ;
- l'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité des femmes ;
- un véritable déroulement de carrière et un accès aux postes à responsabilité pour toutes les femmes ;
- l'application effective du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » par la reconnaissance des qualifications des femmes ;
- par un vrai partage des temps sociaux : vie professionnelle, familiale et sociale ;
- par le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé ;
- par le droit à un environnement de travail sans pression sexuelle, sans harcèlement et sans violences sexuelles ;
- par une organisation du travail qui ne repose plus sur une division sexuée du travail.

Force est de constater que l'égalité est formelle et que le chemin à parcourir pour obtenir l'égalité réelle est encore long.

LA COMMUNE ET LA BANQUE DE FRANCE UNE HÉSITATION DES COMMUNARDS ?



Au lendemain du 18 mars et avant la passation de pouvoirs entre le Comité Central de la Garde Nationale et la Commune issue des élections du 26 mars, les 2 délégués aux finances du Comité Central François Jourde et Eugène Varlin obtiennent du Gouverneur de la Banque de France, Rouland démissionnaire dès le 23 mars sur ordre de Thiers- puis du Sous-gouverneur le Marquis Alexandre de Ploeu, le versement du 20 au 28 mars de 2,5 millions de francs imputés sur le compte détenu par la Ville de Paris.

Si l'emploi de ces sommes ne soulève aucune ambiguïté : les 16,7 millions reçus au total par la Commune (9,4 d'avoirs de la Ville et 7,3 réellement prêtés par la Banque) ont servi à payer la solde des gardes nationaux ; les conditions de leur obtention ont en revanche nourri le débat, entretenu notamment par Lissagaray et Karl Marx.

C'est qu'en effet jamais pendant les 72 jours de son existence la Commune ne s'est résolue à réquisitionner la Banque de France.

Le face-à-face entre le Délégué de la Commune, Charles Beslay et le Marquis de Ploeu représentant le Conseil Général de la Banque de France (les fameuses « 200 familles » qui administraient la Banque depuis sa création, le 1er janvier 1800) illustre les doutes, les hésitations et même le respect dont témoigne la Commune à l'égard de la Banque, qu'elle considère comme une institution neutre, indispensable à l'économie et dont il faut protéger l'intégrité et garantir l'indépendance.

Ami de Proudhon et sensible à ses thèses, Beslay et la majorité des membres de la Commune-à l'exception du courant Blanquiste étaient persuadés que le secteur bancaire et les questions financières devaient rester affaire de spécialistes.

Pourtant, dans l'incapacité matérielle de se replier à Versailles en transférant les lingots, billets, numéraires, effets de commerce, titres et livres de comptabilité générale, la Banque de France et avec elle une grande partie du système financier de l'époque, étaient réellement à la merci d'une décision de la Commune.

C'est sans doute moins l'audace que la capacité à percevoir que de tels leviers économiques sont le moteur de la politique qui a manqué, en 1871, aux Communards.

Parce qu'elle s'est érigée en gouvernement souverain, la Commune a légitimement usé du privilège de battre monnaie. Avec l'accord de Beslay, qui a surmonté les réticences du Conseil Général de la Banque de France, Zéphirin Camélinat, désigné par la Commune directeur de l'Hôtel de la Monnaie, organisa du 15 avril au 24 mai la frappe de pièces de 5 francs pour une valeur totale de 2 400 000 francs. La quasi-totalité de ces pièces provenaient de la fonte de lingots d'argent fournis par la Banque de France, le reste ayant pour origine des objets saisis aux Tuileries, au Palais de la Légion d'Honneur et dans divers ministères.

En un ultime défi à l'ordre bourgeois, Camélinat a fait modifier la tranche des pièces de 5 francs qui portaient l'inscription « Dieu protège la France » en remplaçant cette formule par « Travail Garantie Nationale ».

**La Commune de Paris n'avait pas osé
s'attaquer à la Banque de France... le capital s'y emploie**

POUR L'AVENIR DE LA BANQUE ET DE SON PERSONNEL...

FACE À LA CRISE, LE CHOIX DU SERVICE PUBLIC



Aujourd'hui, il faudrait mobiliser le pouvoir des banques centrales contre les marchés financiers. Cet enjeu est étroitement lié aux revendications des salariés de la Banque de France :

- une Banque de France plus présente dans tout le territoire aux côtés des usagers des services bancaires, des ménages surendettés, du tissu économique local ;
- une succursale de la Banque dans chaque département – y compris à Paris - pour analyser la situation des entreprises et sélectionner celles qui développent des projets favorables à l'emploi, à la formation, aux salaires, à la protection de l'environnement ;
- une nouvelle sélectivité de la politique monétaire de la BCE : soutien, avec des crédits à 0 %, aux entreprises sélectionnées par la Banque de France, pas de soutien aux crédits qui financent les opérations financières ;
- une Banque de France assumant toutes ses responsabilités dans la production des billets au sein d'un pôle public européen et dans leur mise en circulation, en coopération avec les banques, les commerçants, les convoyeurs de fonds ;
- une Banque de France de service public, réellement indépendante des puissances d'argent grâce au statut public de ses agents, avec un nouveau droit à la promotion professionnelle pour tous.

Voilà trente ans que la finance règne sur le monde. Depuis que les banques sont privatisées, que tout est permis sur les marchés financiers, que les capitaux circulent sans entrave sur toute la planète, les règles du jeu ont changé dans les entreprises : seules les exigences des actionnaires comptent.

Le gouvernement de la banque de France veut restructurer ses succursales, 40 sur 72 seraient supprimées et 214 emplois seraient détruits entre 2013 et 2015. Dans leurs logiques les dirigeants veulent réduire la plupart des succursales départementales à de simples front-offices de 4 à 10 agents chacun. On peut estimer que 1 800 à 1900 emplois sont visés.

La vraie réponse à la crise économique : une politique monétaire sélective au service de l'emploi et du développement humain durable (congrès CGT BDF 2011, à lire)

La CGT si oppose par la lutte, créer l'unité syndicale, informe les usagers, en réponse le gouvernement de la Banque s'acharne contre leurs représentants syndicaux, allant jusqu'à l'application de sanctions disciplinaires constituant autant d'atteintes aux droits des représentants du personnel.

Pour la CGT, mener le combat pour les missions de la Banque est une nécessité stratégique pour deux raisons :

- ✓ c'est la première condition pour défendre nos emplois, notre accès à la formation et la reconnaissance de nos qualifications ;
- ✓ les succès remportés dans la défense et le développement des activités de la Banque démontrent de façon concrète que l'action syndicale est efficace et qu'il est possible d'imposer, contre les politiques néolibérales, des solutions répondant aux attentes des usagers de la Banque, c'est-à-dire de tous les citoyens.



FRANÇAIS/ÉTRANGERS POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS !

DE LA COMMUNE AUX LUTTES DES SANS PAPIERS



De la Commune aux luttes des Sans-Papiers :

Un recensement de 1866 chiffre à 120 000 sur 1 850 000 habitants, le nombre d'étrangers vivant à Paris.

A la veille du 18 mars, compte tenu des clandestins, une estimation de l'ordre de 200 000 personnes semble plus proche de la réalité.

Si la plupart sont francophones (belges, luxembourgeois ou suisses) de nombreux ressortissants étrangers sont également poussés à l'exil par des régimes despotiques (les polonais en butte à l'oppression tsariste) ou sont portés par un élan révolutionnaire (les italiens autour de Garibaldi)

S'inscrivant dans la filiation de la Révolution Française, la Commune va donner au concept de citoyen, l'acceptation la plus large inspirée de la Constitution de 1793. L'article 4 de ce texte édictait ainsi que « tout étranger[---] domicilié en France depuis une année [---] qui vit de son travail[---] adopte un enfant ou nourrit un vieillard[---] est admis à l'exercice des droits du citoyen français ».

Le rapport de la « Commission des Elections du 26 mars 1871 » présenté par PARISEL va énoncer les considérants suivants :

- considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République Universelle.
- considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyens aux étrangers qui la servent.[---] la Commission est d'avis que les étrangers peuvent être admis à la Commune.

Ces principes se traduiront notamment par la désignation, du bijoutier hongrois Léo FRANKEL, membre de la 1^{ère} internationale, à la tête de la Commission du Travail, devenant ainsi le premier « ministre du travail » du premier gouvernement ouvrier.

Léo Frankel



Elisabeth Dimitrieff



C'est dans le même esprit que le Comité Central de la Garde Nationale avait proposé à Guiseppe GARIBALDI, élu député à l'Assemblée Nationale le 8 février 1871 sur une liste présentée par l'AIT et la Chambre Fédérale des Sociétés Ouvrières- avant d'être invalidé par la majorité monarchiste- le titre de général.

Souffrant Garibaldi refusera cet honneur, mais le commandement des deux principales armées de Commune sera confié à deux officiers polonais, Dombrowski et Wroblewski.

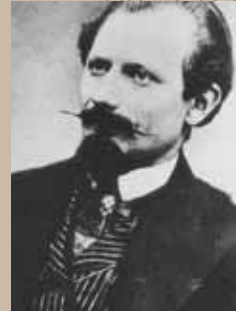
Le 15 avril 1871, l'Union des Femmes pour la défense de Paris, sur une proposition de son Assemblée Générale, va décerner le titre de citoyenne de Paris à une jeune russe, membre de sa direction, Elisabeth Dimitrieff.

La dimension internationaliste de la Commune se traduit également, le 16 mai 1871, par la démolition de la colonne Vendôme, symbole des guerres napoléoniennes, « monument de barbarie[---] négation du droit international, insulte permanente des vainqueurs aux vaincus » mais aussi au travers de l'extrême modernité des raisons de l'adhésion de la Commune à la Convention de Genève, portée au JO du 16 mai 1871 : consciente des « forces terribles » que la science pourrait mettre au service de la guerre, la commune incite les peuples à « s'interdire religieusement l'usage de ces moyens ».

Sensible à l'universalité des visées émancipatrices de la commune, le mouvement ouvrier international va l'entourer d'une réelle solidarité : un meeting ouvrier à Berlin, le 26 mars 1871 « va saluer la révolution sociale qui a lieu à Paris », le 16 avril 1871, un rassemblement de soutien va réunir 40 000 personnes à Londres.

Solidarité active aussi avec l'accueil fraternel en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, en Angleterre, aux Etats-Unis pour les rescapés de la Semaine Sanglante.

Yaroslav Dombrowski



FRANÇAIS/ÉTRANGERS POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ! EN FINIR AVEC LE TEMPS DE CLANDESTINITÉ IMPOSÉ AUX ÉTRANGERS



C'est en héritière et dans le droit fil des conceptions et des luttes des communards que la CGT à Paris, se bat aujourd'hui aux côtés des travailleurs sans papier pour l'égalité des droits entre salariés.

Après les occupations emblématiques comme l'église saint Bernard en 1997 ou la grève des Buffalo Grill en 2007, la CGT impulse une nouvelle stratégie de lutte directement dans les entreprises avec les travailleurs sans papier et met au grand jour les méthodes patronales. Le 12 février 2008 9 salariés sans papier d'un restaurant bourgeois font grève. «La Grande Armée» est occupé pendant 9 jours.

Le 15 avril 2008, 200 salariés de 20 entreprises d'Ile de France occupent leurs lieux de travail.

A Paris ce sont 3 entreprises qui sont concernées : « Chez Papa », Pizza Marzano et un chantier de démolition rue Xaintailles.

Le 20 mai 2008, 321 nouveaux travailleurs se mettent en grève, sur 23 sites en IDF dont 17 à Paris. La population, soutient le mouvement, la CGT s'organise unitairement avec des associations et des syndicats (FSU, Union Syndicale Solidaires, UNSA, CFTD, Ligue des Droits de l'Homme, Cimade, RESF, Autremonde, Femmes Egalité, Droits Devant). Ensemble, avec les grévistes, ils vont peser sur le gouvernement et gagner des avancées pour les droits des travailleurs sans papier. Les régularisations arrivent et le mouvement se renforce.

Le 11 juin 2009, l'UD CGT de Paris réunit les militants d'unions locales, d'unions syndicales, de syndicats, du collectif immigration de l'UD et prend l'engagement de poursuivre la lutte sur des bases interprofessionnelles. C'est sur ces bases que l'UD de Paris s'engagera sur l'Acte II de la grève des travailleurs sans papier.

De novembre 2009 à juin 2010 la bataille prend de

l'ampleur. 6800 nouveaux salariés sont en grève ! 1250 entreprises sont touchées et 34 départements concernés.

Entre le 12 février 2008 et juin 2013 plus de 2300 sont régularisés. Aujourd'hui l'action continue, pour permettre aux travailleurs sans papier de vivre et de travailler dignement.

Pour l'égalité des droits entre Français et étrangers, il est nécessaire d'en finir :

- ✦ avec l'admission exceptionnelle au séjour ;
- ✦ l'admission exceptionnelle ne garantit pas l'égalité des droits devant les préfectures.
- ✦ avec la catégorisation administrative des étrangers ;
- ✦ C'est la situation globale des étrangers (vie privée, vie familiale, santé, études, travail, etc.) qui doit être prise en compte lors de leurs demandes de régularisation.
- ✦ Avec l'exigence d'une période de séjour irrégulier (donc clandestin), qui ne garantit pas les droits des personnes, et avec l'exigence d'une ancienneté dans l'emploi avant de pouvoir déposer ;
- ✦ une demande de titre de séjour ;
- ✦ A quoi sert cette double exigence qui a pour conséquence de maintenir une main d'oeuvre à bas prix et en situation de vulnérabilité ?
- ✦ Avec l'assignation à un métier quel que soit le titre de séjour, ce qui est une atteinte à la liberté des salariés.
- ✦ L'urgence est de modifier le CESEDA et le Code du Travail pour des régularisations de plein droit.
- ✦ Il est indispensable de créer un titre de séjour unique, stable, avec droit au travail, renouvelable de plein droit, donnant aux étrangers non pas des autorisations mais les mêmes droits pour tous.

